



ARRÊTÉ MODIFICATIF

N° 23.02.45

Modifie l'arrêté n°20.06.15

Portant délégation de fonctions à Madame Fabienne BERMOND Conseillère Municipale

LE MAIRE DE LA TRINITÉ,

- **VU** l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs conseillers municipaux,
- **VU** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, constatant l'élection de Madame Fabienne BERMOND, en qualité de Conseillère Municipale au Maire,
- **VU** l'arrêté n°20.06.15 en date du 4 juin 2020, portant délégation de fonctions à Madame Fabienne BERMOND, en sa qualité de Conseillère Municipale en ce qui concerne le CONSEIL CONSULTATIF DE LA VIE COMMUNALE ET LES RELATIONS AVEC LES ADMINISTRÉS.
- **CONSIDÉRANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de modifier la délégation de fonctions à Madame Fabienne BERMOND, Conseillère Municipale,

ARRÊTE

- **Article 1 :** Monsieur Ladislav POLSKI, Maire de la Ville de La Trinité, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à **Madame Fabienne BERMOND**, en sa qualité de Conseillère Municipale en ce qui concerne le **PERSONNEL ET LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA VIE COMMUNALE**.
- **Article 2 :** La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à Madame Fabienne BERMOND.
- **Article 3 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressé(e) et transmis au contrôle de la légalité et à Monsieur le Trésorier.

Fait à LA TRINITE, le - 7 AVR. 2023

La Conseillère municipale
déléguée au Maire,

Madame Fabienne BERMOND

Notifié le 11 AVR. 2023

Le Maire,

Ladislav POLSKI

